

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.12PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 90'000.- pour le
remplacement des pompes à chaleur des bâtiments sis au chemin de
Bellerive nos 24 et 26 à Grandson**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 23 août 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Nathalie GUTIERREZ, Marisa PARDO, Cécile PLAGELLAT, Patricia VALCESCHINI, Jean-François CAND, Martin LOOS, Jacques LEVAILLANT et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Benoist GUILLARD, Municipal, et de M. Jean-Michel GERMANIER, Chef de service, M. Enrico RIBONI, Chef de section Eau-Gaz-Chaleur, M. Dylan FIVAT, Ingénieur d'exploitation Eau et Gaz.

Nous remercions chaleureusement toute la délégation pour les éléments présentés et pour les réponses précises à nos questions.

La station de pompage de Grandson est maintenue en service, env. deux heures par jour, pour assurer son bon fonctionnement en cas de problème avec les autres sources qui alimentent la ville. Un préavis devrait bientôt nous parvenir pour des travaux de mise en conformité du bâtiment et des installations de traitement de l'eau pompée.

Les pompes à chaleur actuelles sont utilisées avec un fluide frigorigène qui est désormais interdit, car ayant un effet très nocif sur la couche d'ozone. Il serait possible de modifier les compresseurs et différents éléments pour rendre les anciennes pompes à chaleur compatible avec un nouveau gaz mais, le coût de ces transformations serait beaucoup trop onéreux par rapport à l'âge de ces machines.

La maison située à côté de la station de pompage (n°26) comprend deux appartements, L'un de ces logements est occupé par l'employé des SI qui s'occupe entre autres de la station. Auparavant le gardien logeait au-dessus des installations de pompage mais, le bruit continu des pompes était difficilement supportable raison pour laquelle une maison a été construite à proximité

Les nouvelles pompes à chaleur prévue ont une efficacité énergétique maximale. Toutefois, la commande n'étant pas passée avant l'acceptation de ce préavis, il est peu probable qu'elles puissent être livrées pour être installées avant cet hiver. La forte demande de pompes à chaleur engendrant de longs délais de livraison.

Conclusion :

Après quelques échanges verbaux, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande d'accepter les 2 articles de ce préavis en espérant que les anciennes pompes supportent un hiver supplémentaire si leur remplacement ne pouvait être effectué à temps.

Jean-David Chapuis, rapporteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.D. Chapuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Yverdon-les-Bains, le 25 août 2022